

Audit Bugeaud
18, rue Spontini
75116 Paris
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



APPROCHE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 7 TER, Avenue Marie Louise

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

APPROCHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APPROCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des investissements ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la comptabilisation des subventions d'investissement s'y rattachant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 avril 2024

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a small upward curve at the end.

AUDIT BUGAUD
Benoît BERTHOU
Commissaire aux Comptes

Bilan et Compte de résultat Association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	840	699	141	0,02	421	0,07
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	148 064	127 133	20 931	3,21	28 870	4,87
. Autres immobilisations corporelles	657 323	557 126	100 197	15,35	43 903	7,41
. Immobilisations corporelles en cours					12 600	2,13
Immobilisations financières						
. Autres	6 700		6 700	1,03	6 700	1,13
TOTAL (I)	812 927	684 958	127 969	19,60	92 494	15,60
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 000		4 000	0,61		
. Autres	60 570		60 570	9,28	58 824	9,92
Valeurs mobilières de placement	106 519		106 519	16,32	105 467	17,79
Disponibilités	351 929		351 929	53,91	334 515	56,44
Charges constatées d'avance	1 771		1 771	0,27	1 426	0,24
TOTAL (II)	524 789		524 789	80,40	500 233	84,40
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 337 716	684 958	652 758	100,00	592 726	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	208 729	31,98	208 729	35,22
Report à nouveau	145 871	22,35	121 482	20,50
Excédent ou déficit de l'exercice	49 933	7,65	24 389	4,11
Situation nette (sous total)	404 533	61,97	354 600	59,83
Subventions d'investissement	56 251	8,62	77 325	13,05
TOTAL (I)	460 784	70,59	431 924	72,87
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	44 913	6,88	40 866	6,89
TOTAL (II)	44 913	6,88	40 866	6,89
PROVISIONS				
Provisions pour risques	4 920	0,75	4 920	0,83
Provisions pour charges	13 188	2,02	10 848	1,83
TOTAL (III)	18 108	2,77	15 768	2,66
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 490	1,76	13 179	2,22
Dettes fiscales et sociales	89 441	13,70	75 119	12,67
Autres dettes	28 022	4,29	15 870	2,68
TOTAL (IV)	128 953	19,76	104 168	17,57
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	652 758	100,00	592 726	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	6 480		6 810		-330		-4,84	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens	531 377		470 828		60 549		12,86	
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	734 027		601 959		132 068		21,94	
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	76 868		66 023		10 845		16,43	
- Mécénats	6 350		6 992		-642		-9,17	
- Contributions financières	7 356				7 356		N/S	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	29 472		53 253		-23 781		-44,65	
Autres produits	12 227		5 759		6 468		112,31	
Total des produits d'exploitation (I)	1 404 157		1 211 624		192 533		15,89	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats et charges externes	259 182		241 641		17 541		7,26	
Impôts, taxes et versements assimilés	13 307		10 416		2 891		27,76	
Salaires et traitements	851 450		722 526		128 924		17,84	
Charges sociales	221 965		190 168		31 797		16,72	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 818		34 858		1 960		5,62	
Dotations aux provisions	2 340		4 920		-2 580		-52,43	
Autres charges	4 374		5 063		-689		-13,60	
Total des charges d'exploitation (II)	1 389 436		1 209 590		179 846		623,75	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 721		2 034		12 687			
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés	5 863		2 712		3 151		116,19	
Total des produits financiers (III)	5 863		2 712		3 151		116,19	
CHARGES FINANCIERES:								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 863		2 712		3 151		116,19	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	20 584		4 746		15 838		333,71	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion	8 907				8 907		N/S	
Sur opérations en capital	21 368		21 083		285		1,35	
Total des produits exceptionnels (V)	30 275		21 083		9 192		43,60	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion	329		1 179		-850		-72,08	
Sur opérations en capital	-0							
Total des charges exceptionnelles (VI)	329		1 179		-850		-72,08	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	29 946		19 904		10 042		50,45	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	597		261		336		128,74	
Total des produits (I + III + V)	1 440 295		1 235 419		204 876		16,58	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 390 362	1 211 030	179 332	14,81
EXCEDENT OU DEFICIT	49 933	24 389	25 544	104,74
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	279 579	279 553		
TOTAL	279 579	279 553		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	279 579	279 553		
TOTAL	279 579	279 553		

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'Association Approche est un chantier d'insertion et une ressourcerie.
Elle a deux établissements : 1 à Saint Maur des Fossés et 1 à Orly

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 652 758,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 933,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Il s'agit de la cinquième application de ce règlement comptable mis en place dès l'exercice 2019 chez Approche.
Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Comptabilisation des indemnités de fin de carrière (IFC) :

La comptabilisation des engagements en matière de retraite permet de lisser la charge et d'éviter que le résultat ou le budget de l'année du départ à la retraite d'un salarié ne soit impacté à 100 % par l'indemnité de fin de carrière versée au salarié quittant la structure.

Comme il est possible de ne calculer ces engagements que pour certaines catégories de salariés, seules les indemnités relatives aux permanents d'Approche ont été provisionnées.

Le calcul est fonction de l'âge des salariés, de la convention collective applicable, du turn over, de la table des mortalités.

Nous constatons une dotation de provision de 2 340 € en 2023
A la clôture la provision s'élève à 13 188 € contre 10 848 € à la fin de l'année 2022.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 812 927 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	840			840
Immobilisations corporelles	760 438	72 293	27 344	805 387
Immobilisations financières	6 700			6 700
TOTAL	767 978	72 293	27 344	812 927

Amortissements et provisions d'actif = 684 958 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	419	280		699
Immobilisations corporelles	675 065	36 538	27 344	684 259
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	675 485	36 818	27 344	684 958

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	840	699	141	de 1 à 3 ans
Mat.outillage barbès	76 832	72 107	4 725	de 3 à 7 ans
Mat.outillage orly	43 148	29 741	13 407	de 3 à 5 ans
Mat.outil.product.co barbès	3 436	2 938	499	de 2 à 5 ans
Agencements, aménag. barbès	15 639	15 639	0	de 3 à 5 ans
Agencement, aménagements orly	9 008	6 708	2 300	5 ans
I.g.a.a.d. barbès	435 501	365 199	70 302	de 3 à 9 ans
I.g.a.a.d.orly	5 634	4 610	1 025	de 2 à 5 ans
Travaux accessibilité 2015	30 330	30 330	0	6 ans
Matériel transport barbès	80 724	80 724	0	de 3 à 5 ans
Matériel transport orly	36 516	25 257	11 259	5 ans
Matériel bureau et info.barbès	31 760	20 953	10 808	de 1 à 5 ans
Matériel bureau et info.orly	18 946	17 730	1 217	de 2 à 5 ans
Mobilier barbès	2 113	2 113	0	3 ans
Mobilier orly	15 797	10 211	5 587	de 3 à 10 ans
TOTAL	806 227	684 958	121 269	

Etat des créances = 73 041 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 700		6 700
Actif circulant & charges d'avance	66 341	66 341	
TOTAL	73 041	66 341	6 700

Provisions pour dépréciation = néant

Produits à recevoir par postes du bilan = 64 570 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 000
Autres créances	60 570
Disponibilités	
TOTAL	64 570

Charges constatées d'avance = 1 771 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 18 108 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	15 768	2 340			18 108
TOTAL	15 768	2 340			18 108

Etat des dettes = 128 953 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	11 490	11 490		
Dettes fiscales & sociales	89 441	89 441		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	28 022	28 022		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	128 953	128 953		

Charges à payer par postes du bilan = 82 614 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	4 100
Dettes fiscales & sociales	50 500
Autres dettes	28 014
TOTAL	82 614

*Informations complémentaires sur le bilan passif***FONDS ASSOCIATIFS**

Les subventions d'équipement pour 56 251 € (subventions d'investissements 140 327.20 € - réintégration 84 076.51 €) correspondent aux engagements d'acquisitions d'immobilisations. Les subventions correspondant aux immobilisations totalement amorties ont été soldées.

Jusqu'à l'exercice 2009, les subventions d'équipement étaient comptabilisées dans le compte "102600" et n'étaient pas rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles finançaient.

A compter de l'exercice 2009, et pour une présentation du bilan plus proche de la réalité économique, les subventions d'équipement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Il y a eu seulement 294 € d'augmentations de subventions d'équipement en 2023 correspondant à la fin de la subvention PM UP à recevoir.

Les subventions d'équipements rapportées au résultat au titre de 2023 s'élèvent à 21 367 € dont 17 834 € pour Orly et 3 533 € pour Saint Maur des Fossés.

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés des années antérieures ont été repris au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'ils financent soit 10 953 € en 2023 dont 5 679 € pour Saint Maur et 5 274 € pour Orly.

Un nouveau fonds dédié de 3 000 € a été constitué en 2023 pour le financement du logiciel GDR.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE

Seul figure au passif au 31-12-2023 le risque de non recouvrement de la subvention EPT 10 pour 4 920 €

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 531 377 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	531 377	100,00 %
TOTAL	531 377	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 597 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	14 721		14 721
Résultat financier	5 863	597	5 266
Résultat exceptionnel	29 946		29 946
Participation des salariés			
TOTAL	50 530	597	49 933

Autres informations relatives au compte de résultat

Les comptes de transferts de charges correspondent aux actions de formation prises en charge par Uniformation 21 581 € en 2023 contre 28 827 € en 2022 et à des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurance pour 7 892 €

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 080
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	4 080

Effectif moyen (en personnes et non en équivalent temps plein)

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	5
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	7
Ouvriers	37
Apprentis sous contrat	
TOTAL	49

Correspondant à 35 équivalents temps plein

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

Détail des contributions volontaires :

Valorisation du bénévolat en fonction du temps passé en équivalent SMIC + 40 % charges sociales : soit 17 335 heures effectuées par 88 bénévoles (66 femmes et 22 hommes) valorisées à 279 579 €

Les frais kilométriques d'un montant de 5 645 € abandonnés par les bénévoles ont été comptabilisés dans les comptes 625400/754120 conformément au nouveau règlement comptable, les dons en nature de 196 € ont été comptabilisés en 606300/754110.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 64 570 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Redev.produits a rec(418000)	4 000
TOTAL	4 000

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers pdts a recevo(468700)	60 570
TOTAL	60 570

Charges constatées d'avance = 1 771 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(486000)	1 771
TOTAL	1 771

Charges à payer = 82 614 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fts non parven(408100)	4 100
TOTAL	4 100

Dettes fiscales et sociales	Montant
Primes à verser(428110)	17 980
Prov. congés à payer(428200)	17 173
Ch.soc.prime a verser (438110)	3 312
Ch.soc.dette cong.a(438200)	7 649
Org.soc.autr.charg a(438600)	4 387
TOTAL	50 500

Autres dettes	Montant
Divers charges a pay(468600)	28 014
TOTAL	28 014